

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 8 avril 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-02-02 INSTITUTIONS (5.3) - DESIGNATION D'UN  
PRESIDENT D'ASSEMBLEE POUR LE VOTE DES COMPTES  
ADMINISTRATIFS 2020**

**DATE DE CONVOCATION : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 avril 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), <b>PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent</b> (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), <b>SILLAIRE Roger</b> (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), <b>MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, PERRETTE Laurent</b> (ayant la suppléance de CHENOT Bernard), <b>JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé</b> (ayant la procuration de MANSION François), <b>CHAPUY Jacques</b> (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), <b>HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha</b> (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), <b>ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de LE PIOUFF Lydie), <b>CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), <b>EZAROIL Fatima</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEEVE Lucette, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>AMMARI Christelle, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, LE PIOUFF Lydie, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>9 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Lionel RIVET</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>59</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>68</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14,  
Vu l'arrêt du Conseil D'Etat du 22 mars 1996 « Commune de Puymirol »,  
Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 juillet 1999 « Commune de Cugneaux »,

Afin de respecter les règles de forme, et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de l'assemblée pendant le vote des comptes administratifs, et avant que ne s'engagent les débats, doit être distincte de la présidence en exercice.

*En effet, « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »*

Ainsi, lors du vote des comptes administratifs, le Président Fabrice CHARTREUX doit quitter la salle et être remplacé par un président spécialement élu à cet effet, et ce, alors même que le Président en titre a pu assister à la discussion.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**- Désigne comme Président ad hoc de l'assemblée M. Alde HARMAND, 1<sup>er</sup> vice-Président, pour l'adoption des comptes administratifs 2020 de la Communauté de Communes Terres Toulouses.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX